

Conseil Communautaire
Séance du 9 avril 2025 à 17h30

Siège de la CARF - 16 rue Villarey – 06500 MENTON

- PROCES-VERBAL -

Approbation du procès-verbal du 5 mars 2025

<u>N°</u>	<u>AFFAIRES</u>	<u>RAPPORTEURS</u>
<u>ENVIRONNEMENT</u>		
N°1	Rapport 2024 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable	M. Le Président
<u>RESSOURCES HUMAINES</u>		
N°2	Rapport égalité Femmes/Hommes Année 2024	M. Jean-Pierre VASSALLO
<u>FINANCES</u>		
N°3	Compte de gestion de Madame le Comptable Public Budget principal, exercice 2024	M. Daniel ALBERTI
N°4	Compte de gestion de Madame le Comptable Public Budget annexe des transports, exercice 2024	M. Olivier CHANTREAU
N°5	Compte de gestion de Madame le Comptable Public Budget annexe de l'eau, exercice 2024	M. Jean-Mario LORENZI
N°6	Compte de gestion de Madame le Comptable Public Budget annexe de l'assainissement, exercice 2024	M. Jean-Mario LORENZI
N°7	Compte administratif Budget Principal exercice 2024	M. Daniel ALBERTI
N°8	Compte administratif Budget annexe Transports exercice 2024	M. Olivier CHANTREAU
N°9	Compte administratif Budget annexe Eau exercice 2024	M. Jean-Mario LORENZI
N°10	Compte administratif Budget annexe Assainissement exercice 2024	M. Jean-Mario LORENZI

N°11	Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2024 – budget principal exercice 2025	M. Daniel ALBERTI
N°12	Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2024 – budget annexe des transports, exercice 2025	M. Olivier CHANTREAU
N°13	Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2024 – budget annexe de l'eau exercice 2025	M. Jean-Mario LORENZI
N°14	Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2024 – budget annexe de L'assainissement, exercice 2025	M. Jean-Mario LORENZI
N°15	Budget Primitif 2025 – Budget Principal	M. Daniel ALBERTI
N°16	Budget Primitif 2025- Budget annexe Transports	M. Olivier CHANTREAU
N°17	Budget Primitif 2025- Budget annexe Eau	M. Jean-Mario LORENZI
N°18	Budget Primitif 2025- Budget annexe Assainissement	M. Jean-Mario LORENZI
N°19	Fixation des taux de la fiscalité directe locale 2025	M. Daniel ALBERTI
N°20	Produit de la taxe GEMAPI 2025	M. Sébastien OLHARAN
N°21	Fixation du taux de la TEOM 2025	M. Gérard SPINELLI
N°22	Mise à jour des AP/CP - Budget Principal 2025	M. Daniel ALBERTI
N°23	Mise à jour des AP/CP - Budget annexe Transports 2025	M. Olivier CHANTREAU
N°24	Mise à jour des AP/CP - Budget annexe Eau 2025	M. Jean-Mario LORENZI
N°25	Mise à jour des AP/CP - Budget annexe Assainissement 2025	M. Jean-Mario LORENZI
N°26	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme Communautaire « Menton Riviera et Merveilles » - Budget principal, exercice 2025	M. Patrick CESARI
N°27	Attribution de subventions de fonctionnement et de Subventions de partenariat au profit de diverses associations et organismes– budget principal- exercice 2025	M. Daniel ALBERTI
N°28	Subvention à la commune de Sospel pour le pré Saint Gervais	M. Jean-Jacques RAFFAELE
N°29	Fonds de concours pour la commune de la Brigue	M. Daniel ALBERTI
N°30	Fonds de concours pour la commune de Fontan	M. Philippe OUDOT
N°31	Fonds de concours Saorge	Mme Brigitte BRESC
N°32	Rapport sur les actions entreprises par la communauté d'agglomération de la Riviera française suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes sur sa gestion à compter des exercices 2018 et suivants	M. le Président

AGRICULTURE

N°33	Acquisition foncière d'une parcelle pour l'implantation d'un moulin à huile à Breil-sur-Roya	Mme Anne-Marie ARSENTO CURT
------	--	-----------------------------

GEMAPI

N°34	Avenant n°5 au Contrat Territorial établi avec le SMIAGE dans le cadre de la compétence GEMAPI pour la période 2022-2025 – Approbation	M. Sébastien OLHARAN
N°35	Avenant n°4 au Contrat Territorial établi avec le SMIAGE dans le cadre de la Tempête Alex – Approbation	M. Sébastien OLHARAN

HABITAT

N°36	Subvention pour l'acquisition-amélioration par Habitat et Humanisme de deux logements en Intermédiation Locative à Menton	M. Patrick CESARI
------	---	-------------------

TRANSPORT

N°37	Convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statuts du SERM Azuréen	M. Olivier CHANTREAU
N°38	Tarification d'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques de la CARF	M. Olivier CHANTREAU
N° 39	Tarification des trains historiques Vintimille-Tende 2025 et 2026	M. Olivier CHANTREAU

COOPERATION TRANSFRONTALIERE

N°40	Participation au microprojet <i>Frontières Littéraires</i> , dans le cadre du programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA.	M. Jean-Pierre VASSALLO
N°41	Participation aux microprojets ALCOTRA, dans le cadre du programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA.	M. Jean-Pierre VASSALLO

SPLA

N°42	ZAC cœur de Carnolès- approbation avenant 5	M. Patrick CESARI
------	---	-------------------

EAU ET ASSAINISSEMENT

N°43	Tarification du service public d'assainissement non collectif	M. Jean-Mario LORENZI
------	---	-----------------------

ADMINISTRATION GENERALE

N°44	Compte-rendu des décisions communautaires prises dans le cadre de la délégation de pouvoir	M. Le Président
------	--	-----------------

SÉANCE

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL : M. Gérard SPINELLI (quitte la séance à 19h18 après le vote de l'affaire n°27), Mme Cindy GENOVESE absente, M. Alain DUCRUET absent, Mme Maïlys SALIVAS excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Nicolas SPINELLI absent, Mme Danielle LISBONA absente, M. Edouard-Jean CURTET absent, M. Stéphane MANFREDI.

BREIL-sur-ROYA : M. Sébastien OLHARAN

LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI

CASTELLAR : Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI

CASTILLON : M. Olivier CHANTREAU

FONTAN : M. Philippe OUDOT

GORBIO : M. Fabrice PASTOR

MENTON : M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, Mme Marinella GIARDINA excusée donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, Mme Floriane CAZAL, M. Dominique NICOLAÏ, M. Mathieu MESSINA absent, M. Patrice NOVELLI, Mme Maria Magdalena TOMASI absente, M. Jean-Claude ALARCON (quitte la séance à 18h46 après le vote de l'affaire N°18), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Dominique NICOLAÏ, M. Eric FORMENTO absent, Mme Joanna GENOVESE absente, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT absent, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO absente, M. Daniel ALLAVENA excusé donne pouvoir à Mme Floriane CAZAL.

MOULINET : M. Guy BONVALLET

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU excusé donne pouvoir à Mme Patricia LORENZI, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER excusée donne pouvoir à M. Patrick CESARI, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE.

SAINTE AGNES : M. Albert FILIPPI

SAORGE : Mme Brigitte BRESC

SOSPEL : M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI

TENDE : M. Jean-Pierre VASSALLO

LA TURBIE : M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

M. Florent CHAMPION procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Le quorum est atteint. Le procès-verbal du 5 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 46/2025 : Rapport 2024 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable

M. Le Président

Le Conseil prend acte de la communication du Rapport 2024 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Le conseil communautaire prend acte de la délibération n° 46/2025.

Délibération n° 47/2025 : Rapport égalité Femmes/Hommes - Année 2024

M. Jean-Pierre VASSALLO

Le Conseil prend acte du rapport égalité Femmes/Hommes - Année 2024

Le conseil communautaire prend acte de la délibération n° 47/2025.

Délibération n° 48/2025 : Compte de gestion de Madame le Comptable Public Budget principal, exercice 2024

M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

A l'unanimité des votants

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE- M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE le compte de gestion de gestion de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public,

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion de gestion de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public.

La délibération n° 48/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 49/2025 : Compte de gestion de Madame le Comptable Public Budget annexe des transports, exercice 2024

M. Olivier CHANTREAU

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE le compte de gestion de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public,

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public.

La délibération n° 49/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 50/2025 : Compte de gestion de Madame le Comptable Public
Budget annexe de l'eau, exercice 2024

Jean-Mario LORENZI

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public,

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public.

La délibération n° 50/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 51/2025 : Compte de gestion de Madame le Comptable Public
Budget annexe de l'assainissement, exercice 2024

M. Jean-Mario LORENZI

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public,

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par Mme le Comptable Public.

La délibération n° 51/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 52/2025 : Compte administratif
Budget principal, exercice 2024

M. Daniel ALBERTI

Sous la présidence de M. Patrick CESARI, Vice-Président,

M. le Président ayant quitté la salle pour la présentation du rapport et lors du vote,

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE- M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française faisant apparaître un résultat global de l'exercice de + 9.919.681,11 € et un résultat global de clôture de + 4.494.416,79 € après la prise en considération du solde des restes à réaliser de l'exercice 2024 pour – 5.425.264,32 € (10.878.453,46 € en dépenses et 5.453.189,14 € en recettes), et présentant les réalisations par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section de fonctionnement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	27.134.589,55 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6.088.046,67 €	
013	Atténuations de charges		104.254,08 €
014	Atténuations de produits	16.762.295,06 €	
65	Autres charges de gestion courante	18.495.329,03 €	
66	Charges financières	841.499,45 €	
67	Charges exceptionnelles	84.595,00 €	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	47.876,05 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2.313.441,06 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)		9.971.109,00 €
731	Fiscalité locale		52.104.986,00 €
74	Dotations et participations		9.214.868,09 €
75	Autres produits de gestion courante		2.675.728,17 €
77	Produits exceptionnels		1.000,001 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (semi-budgétaires)		86.778,57 €
002	Résultat de fonctionnement reporté n-1		1.131.346,35 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	5.473.681,32 €	245.198,10 €
Total de la section de fonctionnement =		74.927.892,13 €	77.848.709,42 €

pour la section d'investissement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves		1.813.713,56 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4.666.100,00 €
13	Subventions d'investissement	729.517,80 €	5.909.189,23 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.548.568,64 €	10.017.990,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	61.504,49 €	
204	Subventions d'équipement versées	413.599,25 €	18.071,40 €
21	Immobilisations corporelles	804.782,88 €	1.402,50 €
	Total des opérations d'équipement	14.216.221,19 €	
26	Participations et créances rattachées		1.000,00 €
27	Autres immobilisations financières	1.050,00 €	70.852,88 €
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	606.901,72 €	832.019,40 €
001	Résultat d'investissement reporté n-1	3.178.862,40 €	
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	245.198,10 €	5.473.681,32 €
041	Opérations patrimoniales	625.291,57 €	625.291,57 €
Total de la section d'investissement =		22.430.448,04 €	29.429.311,86 €

TOTAL GENERAL =	97.358.340,17 €	107.278.021,28 €
------------------------	------------------------	-------------------------

2°/ - APPROUVE les annexes budgétaires du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

3°/ - PRECISE que l'affectation du résultat de la section de exploitation de l'exercice 2024 du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (soit + 2.920.817,29 €) fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera.

La délibération n° 52/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 53/2025 : Compte administratif

Budget annexe des transports, exercice 2024

M. Olivier CHANTREAU

Sous la présidence de M. Patrick CESARI, Vice-Président,

M. le Président ayant quitté la salle pour la présentation du rapport et lors du vote,

M. Patrick CESARI précise que ce qui est appelé subvention est en réalité une partie du budget principal de la CARF qui est versé, cela ne vient pas de l'extérieur.

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE- M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française faisant apparaître un résultat global de l'exercice de + 930.863,64 € et un résultat global de clôture de + 1.083.445,18 € après la prise en considération du solde des restes à réaliser de l'exercice 2024 pour + 152.581,54 € (5.869,46 € en dépenses et 158.451 € en recettes), et présentant les réalisations par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section d'exploitation :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	11.649.663,13 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	209.286,60 €	
65	Autres charges de gestion courante	479.043,98 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		81.000,61 €
73	Produits issus de la fiscalité		1.016.440,70 €
74	Subventions d'exploitation		11.031.093,45 €
75	Autres produits de gestion courante		252.826,01 €
78	Reprises amortissements, dépréciations et provisions		3.117,36 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		169.766,31 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	208.249,18 €	55.539,00 €
Total de la section d'exploitation =		12.546.242,89 €	12.609.783,44 €

pour la section d'investissement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
13	Subventions d'investissement		23.309,47 €
16	Emprunts et dettes assimilées	309.068,00 €	
	Total des opérations d'équipement	1.788,25 €	
20	Immobilisations incorporelles	720,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		1.002.879,69 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	55.539,00 €	208.249,18 €
041	Opérations patrimoniales	232.520,56 €	232.520,56 €
Total de la section d'investissement =		599.635,81 €	1.466.958,90 €

TOTAL GENERAL =	13.145.878,70 €	14.076.742,34 €
------------------------	------------------------	------------------------

2°/ - APPROUVE les annexes budgétaires du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

3°/ - PRECISE que l'affectation du résultat de la section de exploitation de l'exercice 2024 du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (soit + 63.540,55 €) fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats des sections d'exploitation et d'investissement dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera.

La délibération n° 53/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 54/2025 : Compte administratif - Budget annexe de l'eau, exercice 2024

M. Jean-Mario LORENZI

Sous la présidence de M. Patrick CESARI, Vice-Président,

M. le Président ayant quitté la salle pour la présentation du rapport et lors du vote,

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE- M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française faisant apparaître un résultat global de l'exercice de + 5.577.582,19 € et un résultat global de clôture de + 5.414.498,21 € après la prise en considération du solde des restes à réaliser de l'exercice 2024 pour – 163.083,98 € (3.354.686,03 € en dépenses et 3.191.602,98 € en recettes),), et présentant les réalisations par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section d'exploitation :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	1.421.834,21 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	737.419,92 €	
014	Atténuations de produits	228.046,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	9.597,24 €	
66	Charges financières	107.313,51 €	
67	Charges exceptionnelles	2.741.808,36 €	
68	Dotations aux provisions et dépréciations	24.592,93 €	
70	Vente produits fabriqués, prestations		4.151.512,82 €
74	Subventions d'exploitation		63.050,00 €
75	Autres produits de gestion courante		16.831,72 €
77	Produits exceptionnels		1.017,86 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations		19.549,76 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		6.768.122,56 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	636.884,29 €	231.548,00 €
Total de la section d'exploitation =		5.907.496,46 €	11.251.632,72 €

pour la section d'investissement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
13	Subventions d'investissement		1.645.305,11 €
16	Emprunts et dettes assimilées	181.208,68 €	
20	Immobilisations incorporelles	114.025,92 €	
21	Immobilisations corporelles	114.187,79 €	
	Total des opérations d'équipement	3.348.387,87 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		1.940.614,79 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	231.548,00 €	636.884,29 €
041	Opérations patrimoniales	39.271,47 €	39.271,47 €
Total de la section d'investissement =		4.028.629,73 €	4.262.075,66 €

TOTAL GENERAL =	9.936.126,19 €	15.513.708,38 €
------------------------	-----------------------	------------------------

2°/ - APPROUVE les annexes budgétaires du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

3°/ - PRECISE que l'affectation du résultat de la section de exploitation de l'exercice 2024 du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (soit + 5.344.136,26 €) fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats des sections d'exploitation et d'investissement dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera.

La délibération n° 54/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 55/2025 : Compte administratif - Budget annexe de l'assainissement, exercice 2024

M. Jean-Mario LORENZI

Sous la présidence de M. Patrick CESARI, Vice-Président,

M. le Président ayant quitté la salle pour la présentation du rapport et lors du vote,

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française faisant apparaître un résultat global de l'exercice de + 3.856.713,70 € et un résultat global de clôture de + 4.557.628,05 € après la prise en considération du solde des restes à réaliser de l'exercice 2024 pour + 700.914,35 € (3.180.993,09 € en dépenses et 3.881.907,44 € en recettes), et présentant les réalisations par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section d'exploitation :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	704.399,66 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	700.321,02 €	
014	Atténuations de produits	127.978,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	159.421,70 €	
66	Charges financières	215.575,03 €	
67	Charges exceptionnelles	7.948,31 €	
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13.064,15 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		3.761.856,84 €
74	Subventions d'exploitation		202.618,19 €
75	Autres produits de gestion courante		14.393,94 €
77	Produits exceptionnels		1.111,20 €
78	Reprises amortissements, dépréciations et provisions		7.692,88 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		1.152.796,48 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	1.585.914,00 €	448.756,00 €
Total de la section d'exploitation =		3.514.621,87 €	5.589.225,53 €

pour la section d'investissement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
13	Subventions d'investissement		924.124,50 €
16	Emprunts et dettes assimilées	336.541,06 €	3.500.000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	23.393,28 €	
21	Immobilisations corporelles	3.699.171,88 €	
	Total des opérations d'équipement	4.033.485,81 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		4.313.419,57 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	448.756,00 €	1.585.914,00 €
041	Opérations patrimoniales	118.594,23 €	118.594,23 €
Total de la section d'investissement =		8.659.942,26 €	10.442.052,30 €

TOTAL GENERAL =	12.174.564,13 €	16.031.277,83 €
------------------------	------------------------	------------------------

2°/ - APPROUVE les annexes budgétaires du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

3°/ - PRECISE que l'affectation du résultat de la section de exploitation de l'exercice 2024 du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (soit + 2.074.603,66 €) fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats des sections d'exploitation et d'investissement dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera.

La délibération n° 55/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 56/2025 : Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2024 – budget principal, exercice 2025

M. Daniel ALBERTI

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - MAINTIENT en section de fonctionnement du budget primitif 2025 du budget principal le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2024, soit + 2.920.817,29 € au compte « 002 - résultat de fonctionnement reporté ».

La délibération n° 56/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 57/2025 : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2024 – budget annexe des transports, exercice 2025

M. Olivier CHANTREAU

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - MAINTIENT en section d'exploitation du budget primitif 2025 du budget annexe des transports le résultat de la section d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2024, soit + 63.540,55 € au compte « 002 - résultat d'exploitation reporté ».

La délibération n° 57/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 58/2025 : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2024 – budget annexe de l'eau, exercice 2025

M. Jean-Mario LORENZI

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - AFFECTE partiellement en section d'investissement du budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2024, soit + 2.700.000 € au compte « 1068 – autres réserves »,

2°/ - MAINTIENT en section d'exploitation du budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau le résultat de la section d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2024, soit + 2.644.136,26 € au compte « 002 - résultat d'exploitation reporté ».

La délibération n° 58/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 59/2025 : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2024 – budget annexe de l'assainissement, exercice 2025

M. Jean-Mario LORENZI

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ MAINTIENT en section d'exploitation du budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement le résultat de la section d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2024, soit + 2.074.603,66 € au compte « 002 - résultat d'exploitation reporté ».

La délibération n° 59/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 60/2025 : Budget primitif - Budget principal, exercice 2025

M. Daniel ALBERTI

M. Cédric MONTEIRO : j'ai deux petites interrogations dans le budget. La première concerne la digue qui va être construite dans la baie des Sablettes puisque en fait la part, si je vois le détail qu'il y a eu au niveau de l'enquête publique, qui estime les travaux à 4 millions et la part CARF à peu près à 800 000 €, je ne le trouve pas dans le budget. La deuxième chose, je trouve un peu regrettable également que dans le cadre des énergies renouvelables, aucune opération ne soit fléchée dans le cadre de ce budget. Alors je ne suis pas non plus un extrémiste au niveau des énergies renouvelables, mais je pense qu'on a des leviers sur lesquels on doit s'appuyer et la CARF doit venir justement appuyer toutes les communes qui en ont besoin et qui la sollicitent.

Je prends l'exemple dernièrement de la construction d'un complexe sportif qui a eu lieu à Grasse grâce au département et grâce au Green Deal qui a quand même pu pour information, et ça peut être une piste pour toutes les communes, donner un investissement de 800 000 € pour une autoconsommation équivalente à 250 logements. Donc je pense que la part de la CARF et la compétence, parce que c'est bien on a validé tout à l'heure le contrat de développement durable et je pense qu'on est vraiment dans ce cadre-là. Et malheureusement dans le budget 2025 il n'y a aucune opération fléchée ni de volonté pour aller dans ce sens.

M. Sébastien OLHARAN : sur la première partie de la question qui concerne la digue des Sablettes, l'opération n'apparaît pas en tant que telle parce qu'à l'instar de tous les travaux GEMAPI qui sont délégués au SMIAGE, le paiement se fait sous forme de cotisation qu'on règle directement au SMIAGE donc c'est lissé sur la durée du contrat territorial et c'est payé déduction faite des subventions qu'on a pu avoir par ailleurs et qui sont perçues directement par le SMIAGE donc c'est normal que les opérations n'apparaissent pas en tant que telles, tout est inclus dans la cotisation qu'on paye au SMIAGE.

M. Le Président : merci Sébastien. Concernant les problèmes de développement durable je fais une suspension de séance et je donne la parole à Mme Valérie PROSILLICO, DGS de la CARF pour vous répondre, Albert FILIPPI n'étant pas là.

Mme Valérie PROSILLICO : bonsoir, vous avez voté il n'y a pas très longtemps, je crois que c'était au dernier conseil communautaire, une délibération qui constatait les travaux de chaque commune sur l'implantation des énergies renouvelables, c'était un premier pas. Mais en marge, n'apparaît peut-être pas visiblement mais figurent dans le budget, ou sont en cours, un certain nombre d'opérations justement pour développer en fait tous les moyens possibles de gagner en énergie, en autonomie sur le territoire.

Nous avons des études et notamment des rendez-vous bientôt avec le Département pour un certain nombre d'études qui complètent celles que nous menons par ailleurs notamment sur la réutilisation des eaux usées ou l'implantation de panneaux photovoltaïques ou autres. Mais c'est une démarche qui n'est peut-être pas vraiment visible, j'en prends acte, mais en tout cas elle est initiée également dans le contrat opérationnel territorial que vous avez voté.

M. Patrick CESARI : je vais faire quelques commentaires par rapport à ce budget. La première chose c'est une satisfaction qu'on ne touche pas la taxe sur le transport, qu'elle reste à 0,40. On aurait pu être incité à le faire, on reste sur 0,40 j'apprécie. Lorsque j'entends que la population baisse je

suis quand même sceptique parce quand on voit nos établissements scolaires qu'ils soient privés ou publics, quand on voit le monde qui gravite autour de nos associations, lorsqu'on voit que la population autour de nous réclame régulièrement du logement, on peut s'interroger sur la façon dont les recensements au niveau de l'INSEE se font parce que ça n'est pas neutre une population qui baisse, ça a des conséquences sur les dotations globales de fonctionnement. Donc c'est une vraie réflexion à mener parce qu'on voit bien autour de nous, dans nos communes, que les choses ne se passent pas tel qu'on vient de le dire ce soir.

La population ne baisse pas, donc il faut vraiment s'interroger sur la façon et la manière dont les choses se passent en matière de recensement. C'est important parce qu'on perd de l'argent à l'évidence, ça c'est sûr on est d'accord. Sur les 500 000 €, sur les bailleurs sociaux je vais me répéter mais en ce qui me concerne, en tout cas pour Roquebrune, j'apprécie que l'on ait mis 500 000 € mais vous connaissez ma démarche à ce niveau-là, moi je veux que l'argent qui est envoyé aux bailleurs sociaux le soit par l'intermédiaire des communes, je ne le vois que comme ça, ensuite finalement j'oublie cette année parce qu'aujourd'hui je n'aurais plus de raison d'insister et de me battre contre des moulins en réalité, concernant le fond de péréquation qui reste le même sur ce budget, à savoir qu'on dépasse le million 400 000, tu ne l'as pas dit mais c'est cela, c'est pas un oubli de ta part, il est fondu je sais dans une autre ligne budgétaire.

Par contre, encore une fois la répartition qui est faite à la fois en matière d'investissement et de fonctionnement correspond parfaitement au travail en bureau et au travail en commission, on est d'accord, c'est le reflet d'un travail de concertation donc là-dessus il n'y a rien à dire. Voilà la première chose c'était les 0,40 parce que je sais que quand on touche au budget transport, on a tendance à dire et à chercher des recettes complémentaires, mais ça n'est pas le moment d'alourdir encore les charges sur les entreprises. Voilà c'est tout ce que je voulais dire par rapport à la présentation du budget. Daniel sait le faire, il le fait depuis des années c'est clair, on n'a rien à dire sur la façon dont le rapporteur se sort de cette situation donc pour moi il n'y a pas de problème.

M. Daniel ALBERTI : juste une seconde pour répondre au développement durable. Il faut savoir que ça soit dans les DSP ou dans les appels d'offres, il y a toujours un chapitre développement durable maintenant à la CARF. La DSP transport on est en train de discuter donc avec Keolis actuellement. Hier on a eu une CAO et il y a toujours un chapitre développement durable avec une note d'appréciation qui est mise dans le volet technique. Pas dans le volet offre mais dans le volet technique. Tous les appels d'offres qui sortent de la CARF actuellement ont ce chapitre de développement durable. Ça vaut ce que ça vaut parce que ça dépend des chantiers c'est vrai que c'est moins sensible que d'autres, mais ça vaut ce que ça vaut. Par exemple avec Kéolis, on parle d'une station de lavage avec recyclage de l'eau, c'est important on économise 2000 litres d'eau par lavage de bus.

M. Le Président : on arrive à 70 % de l'eau recyclée.

Je voulais faire un commentaire sur les transports mais Patrick l'a fait à ma place et je suis totalement solidaire. Je tiens à réaffirmer également au niveau de la commune de Menton ma solidarité sur le problème de l'affectation et le transfert des recettes et des subventions sur les logements, que ça transite en effet par les communes qui sont le mieux placées. On a eu l'occasion de s'en expliquer déjà mais je tenais à le redire ce soir, je suis en totale adéquation avec Patrick CESARI sur ce point. Pour le reste, vous avez constaté que les impôts, que ce soit les impôts fonciers la TEOM, n'augmentent pas, sur la mobilité, les transports non plus donc. Il y a une volonté, difficile en ce moment puisque dans chacune de nos communes, on sait quand on a présenté les budgets les difficultés que l'on avait pour ne pas augmenter les impôts dans un contexte qui est particulièrement difficile. On maintient des investissements à hauteur importante. L'emprunt, Daniel l'a expliqué, c'est un droit de tirage que l'on a à hauteur d'1 700 000 € si ma mémoire est bonne, et qu'on n'utilisera pas forcément donc. Mais c'est une garantie que l'on se donne, et ce qui est très important ça a été la conclusion qu'a faite Patrick, c'est que ce budget correspond exactement. Et là je m'adresse à tous les maires présents ici, à toutes les discussions qui se sont faites au sein du bureau communautaire puisque vous le savez toutes les délibérations qui sont présentées passent avant au bureau communautaire. Et donc bien évidemment le budget est le reflet et merci de l'avoir souligné, c'est le reflet de la volonté, de l'unité de tous les maires de la CARF de présenter le budget bien sûr à l'équilibre mais sans augmentation.

Je voudrais en profiter d'ailleurs pour remercier à la fois la DGS, le DGAS, Mme Corinne CONSO et tout le service des finances, de tout le travail qui a été fait parce que ça a été des heures et des heures de travail, donc je tenais à les remercier en votre nom ce soir.

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE le budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2025 tel pour un montant total de dépenses et recettes de 112.317.653,27 € et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section de fonctionnement de l'exercice 2025 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractères général	29.765.923,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	7.007.538,00 €	
013	Atténuations de charges		137.440,00 €
014	Atténuations de produits	16.766.068,06 €	
65	Autres charges de gestions courante	17.466.118,00 €	
66	Charges financières	971.000 €	
67	Charges spécifiques	7.500,00 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	29.479,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2.653.820,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)		12.601.592,00 €
731	Fiscalité locale		49.592.566,00 €
74	Dotations et participations		8.585.950,00 €
75	Autres produits de gestion courante		2.519.914,00 €
78	Reprises amortissements, dépréciations et provisions (semi-budgétaires)		47.876,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté n-1		2.920.817,29 €
023	Virement à la section d'investissement	1.296.349,23 €	
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	6.500.000,00 €	750.000,00 €
Total de la section de fonctionnement =		79.809.975,29 €	79.809.975,29 €

pour la section d'investissement de l'exercice 2025 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		2.080.000,00 €
13	Subventions d'investissement	3.060.000,00 €	8.395.597,50 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.584.500,00 €	1.743.678,29 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204), (y compris les opérations)	2.427.692,00 €	
204	Subventions d'équipement versées (y compris les opérations)	4.014.544,52 €	
21	Immobilisations corporelles (y compris les opérations)	2.997.617,00 €	
23	Immobilisations en cours (y compris les opérations)	6.794.871,00 €	
27	Autres immobilisations financières		40.000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté n-1		6.998.863,82 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1.296.349,23 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	750.000,00 €	6.500.000,00 €
Total de la section d'investissement =		21.629.224,52 €	27.054.488,84 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2024 =	10.878.453,46 €	5.453.189,14 €
--	-----------------	----------------

Total général de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de l'exercice 2024 =	32.507.677,98 €	32.507.677,98 €
---	-----------------	-----------------

TOTAL GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024, AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2024 =	112.317.653,27 €	112.317.653,27 €
--	------------------	------------------

2°/ - APPROUVE les annexes budgétaires du budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

La délibération n° 60/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 61/2025 : Budget primitif - Budget annexe des transports, exercice 2025**M. Olivier CHANTREAU**

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour un montant total de dépenses et recettes de 12.786.176,64 €, et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section d'exploitation de l'exercice 2025 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	10.086.175,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	245.927,55 €	
014	Atténuations de produits	500,00 €	
65	Autres charges de gestions courante	951.000,00 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		88.000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité		1.000.000,00 €
74	Subventions d'exploitation		10.030.962,00 €
75	Autres produits de gestion courante		239.500,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		63.540,55 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	208.400,00 €	70.000,00 €
Total de la section d'exploitation =		11.492.002,55 €	11.492.002,55 €

pour la section d'investissement de l'exercice 2025 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
13	Subventions d'investissement		60.000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300.000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	111.600,00 €	
21	Immobilisations corporelles	350.800,00 €	
23	Immobilisations en cours	178.904,63 €	
	Opérations d'équipement	277.000,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		867.323,09 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	70.000,00 €	208.400,00 €
Total de la section d'investissement =		1.288.304,63 €	1.135.723,09 €
Les restes à réaliser de l'exercice 2024 =		5.869,46 €	158.451,00 €
Total général de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de l'exercice 2024 =		1.294.174,09 €	1.294.174,09 €

TOTAL GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2025, AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2024	12.786.176,64 €	12.786.176,64 €
--	-----------------	-----------------

2°/ - APPROUVE les annexes budgétaires du budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

La délibération n° 61/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 62/2025 : Budget primitif - Budget annexe de l'eau, exercice 2025

M. Jean-Mario LORENZI

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour un montant total de dépenses et recettes de 24.156.222,50 €, et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section d'exploitation de l'exercice 2025 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	1.389.193,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	919.115,00 €	
014	Atténuations de produits	2.095.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	22.087,00 €	
66	Charges financières	91.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1.182.080,00 €	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	10.745,00 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		5.451.000,00 €
78	Reprises pour provisions et dépréciations		24.593,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		2.644.136,26 €
023	Virement à la section d'investissement	1.962.609,26 €	
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	700.000,00 €	252.100,00 €
Total de la section d'exploitation =		8.371.829,26 €	8.371.829,26 €

pour la section d'investissement de l'exercice 2025 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
106	Réserves		2.700.000,00 €
13	Subventions d'investissement		6.996.736,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	186.000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	604.307,21 €	
21	Immobilisations corporelles	1.517.300,00 €	
23	Immobilisations en cours	880.000,00 €	
	Opérations d'équipement	8.990.000,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		233.445,93 €
021	Virement de la section d'exploitation		1.962.609,26 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	252.100,00 €	700.000,00 €
Total de la section d'investissement =		12.429.707,21 €	12.592.791,19 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2024 =	3.354.686,03 €	3.191.602,05 €
--	----------------	----------------

Total général de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de l'exercice 2024 =	15.784.393,24 €	15.784.393,24 €
---	-----------------	-----------------

TOTAL GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024, AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2024	24.156.222,50 €	24.156.222,50 €
--	-----------------	-----------------

2°/ - APPROUVE les annexes budgétaires du budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

La délibération n° 62/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 63/2025 : Budget primitif - Budget annexe de l'assainissement, exercice 2025
M. Jean-Mario LORENZI

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour un montant total de dépenses et recettes de 16.884.814,80 €, € et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section d'exploitation de l'exercice 2025 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	979.400,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	910.000,00 €	
014	Atténuations de produits	167.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	191.326,00 €	
66	Charges financières	257.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	8.000,00 €	
68	Dotations aux provisions et dépréciations	8.816,00 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		3.238.000,00 €
75	Autres produit de gestion courante		15.000,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations		13.065,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté n-1		2.074.603,66 €
023	Virement à la section d'investissement	1.656.526,66 €	
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	1.653.600,00 €	491.000,00 €
Total de la section d'exploitation =		5.831.668,66 €	5.831.668,66 €

pour la section d'investissement de l'exercice 2025 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
13	Subventions d'investissement		2.079.002,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	463.000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	328.153,05 €	
21	Immobilisations corporelles	1.610.000,00 €	
23	Immobilisations en cours	750.000,00 €	
	Opérations d'équipement	4.230.000,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté n-1		1.782.110,04 €
021	Virement de la section d'exploitation		1.656.526,66 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	491.000,00 €	1.653.600,00 €
Total de la section d'investissement =		7.872.153,05 €	7.171.238,70 €
Les restes à réaliser de l'exercice 2024 =		3.180.993,09 €	3.881.907,44 €
Total général de la section d'investissement, avec les restes à réaliser de l'exercice 2024 =		11.053.146,14 €	11.053.146,14 €
TOTAL GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024, AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2024 =		16.884.814,80 €	16.884.814,80 €

2°/ - APPROUVE les annexes budgétaires du budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

La délibération n° 63/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Départ de M. Jean-Claude ALARCON à 18h46

Délibération n° 64/2025 : Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

M. Daniel ALBERTI

A l'unanimité,

1°/ - ADOPTE les taux de la fiscalité directe locale pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'année 2025, ainsi qu'il suit :

- la taxe foncière bâtie additionnelle : 4,00 %
- la taxe foncière non bâtie additionnelle : 1,08 %
- la taxe d'habitation additionnelle : 8,08 %
- la cotisation foncière sur les entreprises : 32,19 %

2°/ - PRECISE que la recette en résultant, soit 21.907.161 € de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2025 au chapitre 731, compte 73111 et fonction 01,

3°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer l'imprimé fiscal n° 1259 EPCI Taux FDL 2025 joint à la présente délibération,

4°/ - AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

La délibération n° 64/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 65/2025 : Fixation du taux de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2025

M. Sébastien OLHARAN

A l'unanimité,

1°/ - MAINTIENT le taux de de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'année 2025, à 40 € par habitant,

2°/ - PRECISE que la recette en résultant, soit 4.055.560 €, sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif du principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2025 au chapitre 731, compte 73136 et fonction 735, sur la base de la population « dite DGF » de 101.389 habitants en 2024,

3°/ - AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

La délibération n° 65/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 66/2025 : Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025

M. Gérard SPINELLI

A l'unanimité,

1°/ - ADOPTE le taux de de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'année 2025 à 13,00 %,

2°/ - PRECISE que la recette en résultant, soit 22.521.117,12 €, arrondi à 22.521.117 € sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2025 au chapitre 731, compte 73133 et fonction 720,

3°/ - PRECISE que la différence entre le montant de l'imprimé fiscal n° 1259 TEOM 2025 et la recette prévisionnelle inscrite au budget primitif 2025 (22.200.000 €), soit 321.117 € sera régularisée dans le cadre de la 1^{ère} décision modificative à intervenir après l'adoption du budget primitif 2025 du budget principal,

4°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer l'imprimé fiscal n° 1259 TEOM 2025 joint à la présente délibération,

5°/ - AUTORISE Monsieur le Président à notifier cet imprimé fiscal n° 1259 TEOM 2025 aux services préfectoraux et fiscaux.

Délibération n° 67/2025 : Mise à jour des autorisations de programme / crédits de paiement (AP / CP) – budget principal, exercice 2025

M. Daniel ALBERTI

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - MODIFIE les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, à la suite de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2025.

La délibération n° 67/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 68/2025 : Mise à jour des autorisations de programme / crédits de paiement (AP / CP) – budget annexe des transports, exercice 2025

M. Olivier CHANTREAU

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - MODIFIE les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération pour le budget primitif annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, à la suite de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2025.

La délibération n° 68/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 69/2025 : Mise à jour des autorisations de programme / crédits de paiement (AP / CP) – budget annexe de l'eau, exercice 2025

M. Jean-Mario LORENZI

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - MODIFIE les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération pour le budget primitif eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, à la suite de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2025.

La délibération n° 69/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 70/2025 : Mise à jour des autorisations de programme / crédits de paiement (AP / CP) – budget annexe de l'assainissement, exercice 2025

Jean-Mario LORENZI

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1° / MODIFIE les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération pour le budget primitif annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, à la suite de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2025.

La délibération n° 70/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 71/2025 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » – Budget principal, exercice 2025

M. Patrick CESARI

Sortent de la salle :

M. Yves JUHEL – M. Daniel ALBERTI – M. Olivier CHANTREAU- M. Patrice NOVELLI + pouvoir de Mme Marinella GIARDINA - M. Sébastien OLHARAN – M. Philippe OUDOT- Mme Sandra PAIRE- M. Jean-Jacques RAFFAELE + pouvoir de Mme Brigitte ALBERTINI – M. Jean Mario LORENZI – Mme Patricia LORENZI + pouvoir de M. Jean-Louis DEDIEU– M. Gérard SPINELLI + pouvoir de Mme Maïlys SALIVAS– M. Florent CHAMPION – M. Guy BONVALLET – M. Jean-Pierre VASSALLO – M. Fabrice PASTOR – Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI – Mme Brigitte BRESCE

M. Guillaume CONTESSE : je me pose une question, et c'est dommage d'ailleurs que beaucoup d'élus aient été obligés de sortir parce que je me pose une réelle question sur la pertinence de l'OTC. Régulièrement on est intervenu par rapport à l'histoire de la taxe de séjour et cher Patrick CESARI, je tiens à le dire, mais effectivement tu avais raison sur beaucoup de sujets en refusant de reverser la taxe de séjour à l'office communautaire et j'en veux pour preuve et ça signe la fin de la question, la réponse que nous a adressée le préfet, l'ancien préfet puisqu'un nouveau a été nommé ce matin et on le félicite, par l'intermédiaire de son secrétaire général et qui dit "En l'absence de taxe de séjour communautaire la taxe de séjour de Roquebrune Cap-Martin classée commune touristique n'est pas irrégulière- Article 233-26 du CGCT- en effet c'est seulement s'il y a un EPIC qui a en place la taxe de séjour communautaire que les communes membres ne peuvent plus la percevoir- article 5211-21 du CGCT- sauf si certains s'y opposent par délibération en conseil municipal. ».

Je tiens d'ailleurs à te dire Patrick, qu'il précise « la commune étant déjà commune touristique, une éventuelle demande de classement en station de tourisme ne changerait rien à cette répartition des taxes ». Donc pas besoin de CLECT non plus, l'argent de l'office du tourisme de Roquebrune reste

à Roquebrune, l'argent de l'office du tourisme de Menton, ça fera jurisprudence, peut rester à Menton, l'argent de la taxe de séjour de Beausoleil pourra rester à Beausoleil et c'est vrai qu'en intervenant depuis maintenant près d'un an et demi et en s'interrogeant sur cette histoire de taxe de séjour, bon j'ai un peu la casquette de quelqu'un qui s'est un peu spécialisé sur le sujet, donc j'ai eu un certain nombre d'échanges alors, malheureusement, je n'ai que leurs manteaux devant moi et finalement on se rend compte que cet office communautaire ne satisfait personne. Donc il y a quand même quelque chose qui ne fonctionne pas et qui coûte, je paraphraserai Emmanuel Macron, un pognon de dingue, on parle quand même de plus de 2 millions d'euros, peut-être qu'il faut se poser la question, pas pour cet exercice mais menons-la en réflexion lors de bureaux, lors de réunions spécifiques par rapport à ça, de la pertinence de maintenir un office du tourisme communautaire. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faudra pas avoir une communauté derrière, sur certains sujets je pense que, encore une fois malheureusement, ils ne pourront pas me répondre mais que des maires de villages perchés peuvent avoir un intérêt.

Dans la vallée de la Roya il y a des bureaux de l'office du tourisme, à Breil il y a des bureaux de l'office du tourisme, à Tende, peut-être qu'il serait intéressant d'avoir une compétence purement « vallée de la Roya » par rapport à ça mais manifestement et encore une fois je suis navré de citer des propos de gens qui peuvent pas me répondre mais personne n'est satisfait du fonctionnement de cet office du tourisme donc quand ça ne fonctionne pas, quand ça coûte un pognon de dingue, il faut peut-être se poser la question. Donc bien évidemment pour cette subvention, moi personnellement je m'abstiendrai sur cette année mais je pense que pour l'année prochaine, alors ça sera une autre mandature, il faudra se poser la question de la pertinence de maintenir un office du tourisme communautaire tel qu'il existe aujourd'hui.

M. Patrick CESARI : alors par rapport à ce qui vient d'être dit, j'en prends acte. Je ne pense pas qu'il faille dire que personne ne soit satisfait de l'OTC, je ne crois pas que l'on puisse dire cela. J'ai dit publiquement et je l'ai dit en conseil municipal en séance publique à Roquebrune Cap-Martin, que c'est vrai que de la façon dont avait été traité Roquebrune Cap Martin, je trouvais qu'on pouvait faire mieux. Je n'ai cité que la commune de Roquebrune, je sais que certains villages attendent beaucoup de l'OTC donc la question que je me pose par rapport à ce que je viens d'entendre, à ce que tu viens de dire, c'est qu'il faut qu'il y ait ailleurs qu'ici, en séance publique, un vrai débat c'est-à-dire que toutes celles et tous ceux qui s'interrogent ou qui veulent exprimer leur avis sur l'OTC puissent le faire dans une séance où la concertation, la réflexion seront collégiales.

Je le crois parce qu'il y a au sein de l'OTC des gens dont la compétence est reconnue, peut-être qu'ils n'ont pas trouvé le chemin qui convenait à certaines communes, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit, mais on doit quand même leur rendre hommage parce qu'il y a eu quand même un travail fait sur le territoire et notamment je dirais ça n'est pas là l'essentiel mais en tout cas ça l'a été un moment, après la tempête Alex il a fallu redonner à ces vallées leur existence et je crois que l'OTC a travaillé là-dessus et a quand même fait un travail intéressant. Sur la réponse qui a été apportée par la préfecture, je la connaissais.

M. Guillaume CONTESSE : juste par rapport à ça, bien évidemment il ne s'agit pas d'aller critiquer les agents qui travaillent à l'OTC. Pour pouvoir répondre à une demande encore faut-il que la demande soit ciblée et bien exprimée et après effectivement, au personnel compétent de pouvoir travailler et encore une fois je n'ai pas dit on supprime de manière sèche l'OTC, mais il faut peut-être réfléchir à une autre organisation, sur un autre schéma de fonctionnement et pour ça effectivement il faudrait que tous ceux qui ont un intérêt à avoir un office du tourisme communautaire puissent s'exprimer. Malheureusement aujourd'hui le CGCT ne nous permet pas de le faire lors de cette session.

M. Patrick CESARI : il s'agit d'imaginer « compétences partagées », c'est-à-dire qu'il y ait une compétence, alors après trouver la proportion, les proportions dans lesquelles on partage cette compétence. Moi c'est un peu l'objectif je que j' imagine.

M. Cédric MONTEIRO : je n'ai pas l'habitude de parler là-dessus mais je pense qu'effectivement je peux rejoindre à la fois Guillaume et vous monsieur le maire, je pense qu'il y a une espèce d'équilibre à trouver et à avoir ça c'est clair. Il n'empêche que la communauté de la rivière française a toujours eu et a été construite aussi dans l'esprit de solidarité entre le bas pays et le haut pays et je pense à tous ces villages de l'arrière-pays et le fameux équilibre. Il ne faut pas tout jeter mais c'est

vrai qu'il y a effectivement une réflexion peut-être à mener, mais je pense beaucoup aux villages car ils ont vraiment besoin de cet OTC.

M. Patrick CESARI : là c'est de la promotion, la promotion d'un territoire ce n'est pas de la solidarité et c'est vrai que les villages en ont besoin parce que souvent ils ne sont pas équipés ni en moyens humains ni en structures donc là il faut effectivement que l'on puisse fédérer la promotion du territoire en lieu et place de ces villages, ils ne peuvent pas le faire c'est pour ça que je dis que c'est à compétence partagée qu'on peut voir l'avenir.

M. Dominique NICOLAÏ : un dernier mot si tu me le permets Patrick, qui va rejoindre tout ce qui a été dit. C'est qu'il ne faut pas oublier aussi quelque chose de très important : la CARF est une jeune entité. Finalement elle existe depuis la loi Nôtre, elle est née d'une solidarité comme l'a dit Cédric mais c'est surtout qu'une petite unité comme ça a vraiment pris naissance. Enfin pour moi la CARF a vraiment commencé à exister aux yeux du public au travers de la tempête Alex. Enfin je pense que tout ce qui a été déployé, tous les items, tous les agents qui se sont mobilisés, les gens ont commencé à avoir le réflexe CARF quand il y a eu la tempête Alex et je pense qu'aujourd'hui l'OTC est peut-être imparfait, tu as raison de le dire Guillaume, mais aujourd'hui l'OTC qui est un outil de promotion et de valorisation vient en soutien et en appui des petites communes et on ne peut pas se permettre au niveau de la CARF de se soustraire d'un outil aussi important, on ne peut pas. Non non ce n'est pas ce qu'il a dit, il a dit qu'il fallait le repenser j'entends, mais moi je dis juste qu'il ne faut pas oublier que la CARF est une jeune entité et que cette entité pour exister elle a besoin d'avoir des appuis forts et ces appuis ça passe par le tourisme et également par l'ingénierie, par le département et le travail qui a été fait voilà point.

A l'unanimité des votants,

2 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI

1°/ - APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » pour un montant total de 2.250.000 €,

2°/ - PRECISE que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2025 au chapitre 65, compte 65736222 et fonction 633,

3°/ - PRECISE que la subvention sera versée au fur et à mesure des besoins de trésorerie de l'établissement,

La délibération n° 71/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 72/2025 : Attributions de subventions de fonctionnement et de subventions de partenariat au profit de diverses associations – Budget principal, exercice 2025

M. Le Président

M. Le Président : selon le règlement, tout élu communautaire qui est membre du bureau d'une association ou dont un proche de la famille est membre du bureau d'une association ne doit pas participer ni être présent durant le vote. Pour vous faciliter la tâche et qu'il n'y ait pas de malentendu je donne le nom des associations et tous ceux ou celles qui sont membres directement ou indirectement doivent sortir. Donc il y a :

- Mission Locale Est 06
- Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)
- Montjoye
- Initiative Menton Riviera (IMR)
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Les Hespérides
- Association pour la Promotion du Citron de Menton (APCM)
- Conservatoire de la châtaigne de la Roya
- « Neige Merveilles »

- « Les Randonneurs de Sainte-Agnès »
- « ADE Méditerranée »
- Conseil Départemental des Alpes-Maritimes & Université de Nice
- « Félix Félis »
- ADIL « Permanences sur le territoire »
- ADIL « Observatoire du parc privé »
- « La Chambre - Les Baroquiales »
- « Fantasy Film Festival »
- « Association des Amis de la Route Royale des orgues »
- « FMAR Les Amis de la Musique à Saorge »
- « Automobile Club de Menton et du Mentonnais »

Sortent de la salle :

Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI

Mme Solange BERNARD

Mme Sandra PAIRE

M. Dominique NICOLAÏ

M. Guy BONVALLET

M. Jean-Pierre VASSALLO

M. Guillaume CONTESSE : j'aurais voulu avoir deux précisions qui concernent le Département. Je me posais la question pourquoi dans la sous-partie service politique de la ville nous versons 14 000 € au CDAD, conseil départemental d'accès aux droits pour moi c'était pris en charge, mais je peux me tromper là-dessus, à 100 % par le département et un petit peu plus bas on a également une subvention dans le service finances de 25 000 € au conseil départemental des Alpes Maritimes Université de Nice. Pourquoi verse-t-on ces subventions ?

M. Le Président : on fait une suspension de séance, on demande à la DGS, Mme Valérie PROSILLICO, je crois que c'est la charte de l'eau.

Mme Valérie PROSILLICO : Le Département avait créé l'année dernière une charte de l'eau avec l'université, le Département et les EPCI. L'université Nice Côte d'Azur centralise en fait un certain nombre de réflexions et de développement sur toutes les thématiques de l'eau donc c'est une action conjointe et le CDAD c'est pour la maison de justice et du droit.

M. Le Président : une présentation a eu lieu au conseil départemental par le président en personne si ma mémoire est bonne.

M. Stéphane MANFREDI : simplement une question par rapport à l'association Monjoye qui est subventionnée effectivement par la Région et qui a un partenariat avec la Région, elle est située où sur notre territoire actuellement ?

M. Le Président : rue Prato si ma mémoire est bonne

M. Stéphane MANFREDI : je voudrais savoir si l'association Monjoye intervient sur notre territoire de la CARF. Dites-moi où ils interviennent.

M. Le Président : elle est localisée au niveau de la mission locale.

M. Stéphane MANFREDI : donc c'est dans le cadre de cette intervention avec la mission locale qu'on rajoute 8000 € ?

M. Le Président : oui

M. Stéphane MANFREDI : merci pour votre réponse.

M. Patrick CESARI : un point sur Montjoye, habituellement chaque année on leur demandait un bilan et je pense qu'il faut le demander parce qu'on n'aurait pas ce genre de question. Elle est tout à fait légitime mais il faut savoir effectivement ce qu'ils font.

M. Stéphane MANFREDI : la question était d'autant plus légitime c'est que je vous rappelle quand même que l'association Monjoye a connu des hauts et des bas puisqu'il y a quelques années elle a été dénoncée par la Région et on lui a retiré toute subvention, c'est revenu ensuite mais je pense que l'idée du rapport serait intéressante parce qu'il y a quand même des choses qui ont vacillé je me rappelle à Beausoleil, nous les avons dans des locaux et un jour la Région a dit stop on arrête, tout le monde dehors. Donc aujourd'hui on les voit réapparaître ça serait bien peut-être qu'on évalue les choses au fur et à mesure.

M. Le Président : bonne remarque.

M. Patrick CESARI : moi j'enfonce le clou. Il faut effectivement qu'avant le versement de cette subvention on puisse s'attacher à un bilan c'est obligatoire.

M. Le Président : je vais même aller plus loin, si on n'a pas le bilan on ne doit pas attribuer la subvention.

A l'unanimité des votants,

1°/ - APPROUVE les subventions de fonctionnement ou de partenariat, pour un montant total de 524.870 €, selon la liste d'associations et organismes ci-dessus,

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document actant l'attribution des subventions : conventions d'objectifs et conventions de partenariat ou événementielle,

3°/ - PRECISE que les crédits correspondants aux attributions de subventions sont inscrits au budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française de l'exercice 2025 au : chapitre 65, comptes 65748 et 65733, fonctions 020, 11, 251, 311, 326, 510, 61, 6318, 64 et 76.

La délibération n° 72/2025, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Départ de M. Gérard SPINELLI à 19h18.

Le conseil communautaire se termine faute de quorum.

Affaire n°28 : Reportée faute de quorum

Affaire n°29 : Reportée faute de quorum

Affaire n°30 : Reportée faute de quorum

Affaire n°31 : Reportée faute de quorum

Affaire n°32 : Reportée faute de quorum

Affaire n°33 : Reportée faute de quorum

Affaire n°34 : Reportée faute de quorum

Affaire n°35: Reportée faute de quorum

Affaire n°36 : Reportée faute de quorum

Affaire n°37 : Reportée faute de quorum

Affaire n°38 : Reportée faute de quorum

Affaire n°39 : Reportée faute de quorum

Affaire n°40 : Reportée faute de quorum

Affaire n°41 : Reportée faute de quorum

Affaire n°42 : Reportée faute de quorum

Affaire n°43 : Reportée faute de quorum

Affaire n°44 : Reportée faute de quorum

La séance est levée à 19h30

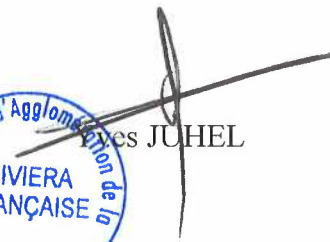
Menton, le 18 JUIN 2025

Le secrétaire de séance



Florent CHAMPION

Le Président



Yves JUHEL